



Décision relative à une demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique et aux demandes associées

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu les demandes de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché, suite au renouvellement de l'approbation de la substance active iprovalicarbe, d'ajout d'emballage, de modification des informations et les données fournies en réponse aux demandes de post-autorisation, du produit phytopharmaceutique **SIRBEL UD***

de la société BAYER SAS

enregistrées sous les n°2012-1506, 2016-2206, 2017-0619, 2017-2471 et 2021-3996

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1^{er} juillet 2021 et du 26 août 2022,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour les travailleurs, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'en conséquence, les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus remplies,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas renouvelée** en France.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	SIRBEL UD ODENA UD
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS CS 90106 16 rue Jean-Marie Leclair 69266 LYON CEDEX 09 France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	563 g/kg - folpet 90 g/kg - iprovalicarbe
Numéro d'intrant	2010552
Numéro d'AMM	2010552
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 25/10/2022

DocuSigned by:

Charlotte Grastilieur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE : Conditions de mise sur le marché

Liste des usages retirés					
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)	Délai accordé pour la vente et la distribution	Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks
12703203 Vigne*Trt Part.Aer.* Mildiou(s)	1,3 kg/ha	2/an	28	6 mois à compter de la présente décision	18 mois à compter de la présente décision
Motivation du retrait : L'usage est retiré car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs.					